

DEPARTEMENT  
AVEYRONde la **COMMUNE DE ROUSSENNAC**  
**Séance du jeudi 11 avril 2024**

<b>Date de la convocation</b> 03/04/2024 <b>Date d'affichage</b> 03/04/2024 <b>Membres :</b> <b>En Exercice :</b> 15 <b>Présents :</b> 12 <b>Votants :</b> 14	<i>L'an deux mille vingt-quatre et le onze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien CAYSSIALS (Maire),</i>  <b>Présents :</b> Marie-Laure CAMBOULAS, Thibault CAMMAN, Sébastien CAYSSIALS, Véronique FILHOL, Chantal FRAYSSE, Jean-Claude FROMENT, Joël FROMENT, Pierre JOULIA, Cédric MARTINS, Patrick MARTY, Guillaume POUJOL, Françoise VIAROUGE  <b>Représenté(e)s :</b> Monique CAVALIÉ par Sébastien CAYSSIALS, Thomas LAMOTTE par Marie-Laure CAMBOULAS  <b>Excusé(e)s :</b> Carine MARTIN  <b>Secrétaire de séance :</b> Marie-Laure CAMBOULAS
--	---

**Objet: Plan de financement : Dissimulation des réseaux électriques, de télécommunication et d'éclairage public de l'Entrée vers RIGNAC - DE\_20240411\_012**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de l'aménagement et de l'embellissement de l'**Entrée vers RIGNAC**, il semble opportun de traiter de l'amélioration esthétique des réseaux électriques, de télécommunication et d'éclairage public.

Pour ce faire, il a saisi M. le Président du S.I.E.D.A., Maître d'Ouvrage des travaux.

Compte tenu de l'enveloppe attribuée au S.I.E.D.A., ce projet peut être pris en considération.

S'agissant d'une opération purement esthétique, la participation de la collectivité est nécessaire.

Le projet de mise en souterrain du **réseau électrique de l'Entrée vers RIGNAC** est estimé à **127 945,32 € Euros H.T.**

La **participation** de la Commune portera sur les **30 %** du montant ci-dessus soit **38 383,60 € Euros**, somme qui sera versée auprès de Monsieur le Trésorier Principal de Rodez, Receveur du S.I.E.D.A., dès l'achèvement des travaux, après réception du titre de recette correspondant.

Pour une meilleure coordination, mais également afin de répondre à des normes techniques impératives en matière de construction électrique, les travaux de génie civil seront réalisés par l'entreprise LARREN ANGEL titulaire du marché S.I.E.D.A. dans cette zone.

La commune ayant adhéré au fonds commun pour la dissimulation des réseaux de

Dépôt Sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue  
Date de réception de l'AR: 15/04/2024  
012-211202064-20240411-DE\_20240411\_012-DE

Mairie de Roussennac 12220 ROUSSENNAC

☎ : 05 65 63 70 68 - 📠 09 60 44 37 94 - 📧 : roussennac.mairie@wanadoo.fr

télécommunication, le projet entre dans le cadre de la convention signée entre le S.I.E.D.A. et France Télécom.

Le projet est estimé **31 475,77 € Euros H.T.** La participation de la commune portera sur **50 %** du montant H.T. des travaux de génie civil, soit **15 737,89 € Euros**, somme qui sera versée auprès de M. le Trésorier Principal de Rodez, receveur du S.I.E.D.A., dès l'achèvement des travaux.

La dissimulation coordonnée des réseaux électriques et de télécommunication est obligatoire sous peine d'abandon du projet.

**Les participations définitives de la commune tiendront compte des décomptes réalisés en fin de travaux et après attachement.**

En complément des travaux ci-dessus il est nécessaire de traiter **l'éclairage public**. Le SIEDA indique que le montant des travaux s'élève à

**24 369,10 Euros H.T.**

Une aide de 350 € par luminaire est apportée par le SIEDA.

**La commune délègue temporairement la maîtrise d'ouvrage de ces travaux au SIEDA comme définit dans la convention ci jointe. De ce fait elle supportera la prise en charge totale de la TVA du projet soit 4 873,82 €.**

En conclusion la contribution de la commune sur les travaux d'éclairage public est de  $23\,669,10 + 4\,873,82 = 28\,542,92$  € (cf plan de financement).

Dans ce cadre le SIEDA, mandataire, fournit à la collectivité mandante, un état récapitulatif des dépenses concernées, éligibles au FCTVA.

Ces travaux vont faire l'objet des inscriptions budgétaires, en instruction M14 ou M57, suivantes :

- d'intégrer le montant TTC de ces travaux, au compte 2315 ou 21534 pour les dépenses réelles et de comptabiliser cet ouvrage dans le patrimoine de la collectivité, pour un montant de 29 242,92 €,
- d'intégrer au compte 13258 en recette réelle le montant de la subvention qui sera versé par le SIEDA soit la somme de 700,00 €
- d'émettre sa demande de récupération de FCTVA en joignant l'état récapitulatif.

Dépôt Sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue  
Date de réception de l'AR: 15/04/2024  
012-211202064-20240411-DE\_20240411\_012-DE

Mairie de Roussennac 12220 ROUSSENNAC  
☎ : 05 65 63 70 68 - 📠 09 60 44 37 94 - mél : roussennac.mairie@wanadoo.fr

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité :

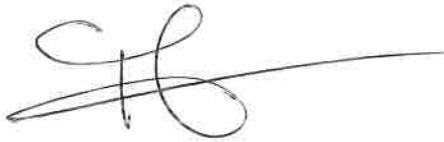
- De s'engager à verser au Trésor Public les sommes estimées correspondantes.
- De s'engager à céder au SIEDA les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) émis à l'occasion des travaux d'éclairage public.
- De signer la convention de Délégation de Maîtrise d'Ouvrage en éclairage public
- Les participations définitives tiendront compte des décomptes réalisés en fin de travaux. Dans l'éventualité où des travaux complémentaires s'avèreraient nécessaires, la mise en recouvrement des participations de la commune serait établie sur le montant des factures définitives.

**Acte rendu exécutoire**  
Après dépôt en Sous-Préfecture  
le 12 avril 2024  
et publication ou notification  
le 12 avril 2024

Roussennac, le 12 avril 2024.  
Pour extrait conforme.

*La secrétaire de Séance*  
**Marie-Laure CAMBOULAS**

*Le Maire*  
**Sébastien CAYSSIALS**



Dépôt Sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue  
Date de réception de l'AR: 15/04/2024  
012-211202064-20240411-DE\_20240411\_012-DE